



Québec, le 12 mars 2026

Madame Julie Leclerc

Porte-parole

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques
de la Faune et des Parcs

julie.leclerc@environnement.gouv.qc.ca

**Objet : Projet de construction du parc éolien de Grosse-Île dans la communauté
maritime des Îles-de-la-Madeleine – Questions complémentaires – DQ6**

Madame,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen
du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons
grandement recevoir les réponses d'ici le **17 mars à 9 h** prochain compte tenu de
l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé
de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions
d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Rachel Sebareme

Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p. j.

c.c. : Madame Catherine Gagnon

Projet de construction du parc éolien de Grosse-Île dans la communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine – Questions complémentaires – DQ6

- Q1.** Advenant que des travaux soient nécessaires pendant la période de nidification des oiseaux, l'initiateur a présenté sa méthode d'inventaire des nids dans le programme de surveillance environnementale (DA3). Selon vous, cette méthodologie est-elle adéquate et suffisante?
- Q2.** En 2021, l'initiateur a estimé la mortalité des oiseaux causée par l'exploitation du parc éolien de la Dune-du-Nord à 25,5 oiseaux/éolienne/an. Il a également présenté en audience les résultats enregistrés et a affirmé que les résultats sont surestimés à cause du petit nombre d'éoliennes (2) et que les données observées sur le terrain demeurent un indicateur concret des collisions (DA 4.1). Que pensez-vous de ces deux affirmations?
- Q3.** L'initiateur a indiqué dans les documents complémentaires à l'étude d'impact que le suivi de la mortalité des oiseaux serait complété par une étude du comportement à l'approche du parc éolien (PR5.2, p.59 PDF). Selon vous, en quoi pourrait consister cette étude et quelle en serait la méthodologie?
- Q4.** Le protocole de suivi des mortalités d'oiseaux et de chiroptères (MELCCFP, 2025) comprend une grille décisionnelle pour la mise en place de mesures d'atténuation supplémentaires pour les chauves-souris. Prévoyez-vous un équivalent pour les oiseaux ou avez-vous des critères précis permettant de déterminer à partir de quel niveau d'impact des mesures d'atténuation supplémentaires seraient exigées?
- Q5.** Vous indiquez dans le PR4.2 que « les probabilités de retrouver des espèces à statut lors de suivis de mortalité soient plus faibles dû à leur rareté, les conséquences de toute mortalité sur leurs populations sont majeures. D'ailleurs la carte QC-6 indique la présence de corème de Conrad à proximité des éoliennes, ce qui pourrait limiter les superficies de recherche lors des suivis de mortalité, comme c'est le cas pour le parc éolien Dune-du-Nord. » En quoi le corème de Conrad pourrait limiter la recherche de carcasses lors des suivis de mortalité?
- Q6.** Comment le corème de Conrad réagit-il à la perturbation de son habitat, notamment en ce qui concerne les conditions hydrologiques, l'ensoleillement et la perturbation des sols et des espèces végétales accompagnatrices?
- Q7.** Quelle est la distance minimale à maintenir entre les plants de corème de Conrad et l'aire de travail des deux éoliennes prévues aux emplacements E6 et E7?

Érosion et submersion côtière

- Q8.** Existe-t-il des programmes en adaptation aux changements climatiques pour la stabilisation du littoral ? Le cas échéant, l'initiateur pourrait-il bénéficier de fonds disponibles dans le cadre de ces programmes pour réaliser des travaux de protection du littoral ?

Q9. Une mise à jour de la modélisation des aléas d'érosion et de submersion du projet, intégrant une possible brèche dans la route 199 doit être réalisée par l'initiateur. L'initiateur indique que cette modélisation tiendrait compte d'une brèche temporaire de la route 199 en cas d'événement extrême et viserait à définir un plan d'urgence et prévoir des systèmes de sécurité pour l'exploitation qui tiennent compte d'une impossibilité temporaire d'utiliser la route.

- a. Le ministère a-t-il validé les paramètres de modélisation à prendre en compte ?
- b. Dans quelle mesure, les résultats de la modélisation pourraient-ils affecter la configuration planifiée ou les infrastructures du projet ?

Q10. Afin d'atténuer les risques liés à l'érosion et à la submersion côtière, l'initiateur prévoit notamment collaborer avec les différents acteurs du milieu pour planifier, au besoin, des travaux de stabilisation du littoral. Il précise ne pas être en mesure d'assumer seul les coûts éventuels de cette stabilisation.

- a. Quelle est l'appréciation du ministère de cette approche et quelles limites entrevoyez-vous à une collaboration entre les acteurs concernés?
- b. Selon vous, quelle devrait être la portée des engagements relevant spécifiquement de l'initiateur ?